

**MAIRIE
D'
ASCROS**



06260 ASCROS

☎04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 15 Octobre 2020

Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal
du Samedi 10 Octobre 2020

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : AUTHIE Eddie, BAILET Patrick, CANTIELLO Raffaele, CHENET Florian, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : HAMES Nicole, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : Numérotation des rues ; Épicerie communale et Four communal ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar-Restaurant sur la Place du Village ; Convention avec l'association « Bulles d'Aires » ; Décisions Modificatives ; Suivi du dossier de M. Richard SANCHEZ à Rourebel ; Courrier des familles GILLI, LAURENS, BEREYZIAT ; Courrier de Mme Martine LAZZARINI ; Courrier de Mmes Martine BRUN et Nicole FARNET ; Courrier de Mme Annick BONNET ; Courrier de M. Alain RAYBAUD pour Rourebel ; Requête de M. Raffaele CANTIELLO ; Arrêté de péril : Mur des Crottes - Propriété de Mme Véronique GASTAUD ; Agence d'Ingénierie Départementale ; Indemnités des Élus ; Projets communaux : Chapiteau (salle polyvalente), Château, Panneaux d'accueil, Jardinières du Village, Local associatif, Subventions Départementales et Régionales,...; SDEG : Requêtes de Mme Dominique MANDARINO et M. Jean-Luc VALTIER ; Assainissement : Station d'Épuration, Raccordement de Ste Anne et Etude Barma/Balmon-Est ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS et Association partenaire ISATIS ; Divers.

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

En raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal s'est tenu conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur (distanciements, protections...).

Approbation du Compte-rendu de la séance du 14 Août 2020, à l'unanimité.

Tempête ALEX :

L'ensemble du Conseil Municipal a une pensée émue pour tous les disparus et toutes les personnes sinistrées lors de la catastrophe du 2 octobre.

M. le Maire tient à saluer tous les membres de l'Assemblée ainsi que toutes les personnes présentes sur la commune ce jour-là, et qui ont pu se mettre au service de la cellule de crise.

Également tous les services de SDA Cians Var qui ont accompli un travail remarquable pour libérer au plus vite les réseaux routiers et prendre en charge les personnes prises au piège sur la route.

M. Jean-Luc VALTIER salue Mme Nicole HAMES pour sa bonne gestion de la cellule de crise (8 paniers ont été distribués aux personnes bloquées sur la route).

Appel aux dons par l'Association des Maires de France pour aider les communes sinistrées ;

La commune d'ASCROS décide de verser 100,00 euros au profit des communes touchées par cette catastrophe.

Vote : Pour, à l'unanimité

Suite à cette tempête, la commune d'ASCROS a été reconnue et classée en état de catastrophe naturelle, par les services de l'Etat. Décret du 8 Octobre 2020 paru au Journal Officiel.

Toutes les personnes et propriétaires sinistrés peuvent se faire connaître en Mairie, photos à l'appui, afin que les services de la CCAA de PUGET-THÉNIERS évaluent leur situation sur photos ou sur site.

Route Agricole de la Barma déclarée sinistrée ; voir avec les divers propriétaires concernés.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

-Mises à jour à faire sur le document, en fonction de la pandémie de COVID-19 et des nouveaux membres du Conseil Municipal ;

-Concertation à faire afin d'améliorer la « Cellule de Crise » ;

-Arrêté de réquisition à prendre en cas de crise (Services communaux, restaurant, épicerie...) ;

-Mégaphone à acheter ;

-Se renseigner pour l'acquisition d'un téléphone satellitaire ;

-La cellule du PCS possède 15 lits « picots » et 15 couvertures de survie, trouver un lieu de dépôt plus accessible que celui actuellement utilisé ;

-Recenser les nouveaux arrivants sur le village et leur faire parvenir le flyer du DICRIM pour leur information ;

-Recenser les personnes isolées ou handicapées.

==> Après la mise à jour du PCS : transmission à la Préfecture des A-M pour validation par M. le Préfet ;

-Se renseigner pour bénéficier d'une nouvelle formation pour l'utilisation du Défibrillateur.

-Pour l'école : PPMS ==> Plan Particulier de Mise en Sécurité, en cas de crise.

1) Numérotation des rues :

Projet démarré en 2018 par obligation pour la mise en place de la Fibre. Plusieurs phases : 1/ Nommer les rues ; 2/ Signalétique ; 3/ Pose d'un visuel ; 4/ Numérotation des rues (phase finale) ; 5/ Point « zéro ».

-Dispositions du projet : corriger les incohérences d'adressage et les anomalies ;

==> Document unique pour tous les services (services publics, administratifs, commerciaux...) ;

-Intégration de la numérotation à partir du point « zéro » sur la Place Centrale, à définir avec les services compétents ;

ASCROS Village et ROUREBEL :

-Numérotation « classique » des habitations : côté droit « pair » / côté gauche « impair ».

-Numérotation « métrique » pour le reste des habitations, sur les routes.

-Pour les « écarts » : appellation du Cadastre.

Pour le cœur du Village et ROUREBEL, les plaques de numérotation seront prises en charge par la commune (Céramique).

Le fichier sera fourni aux services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Validation du rapport d'adressage.

Vote : Pour, à l'unanimité

Une réunion d'information des services de LA POSTE pour la population aura lieu le samedi 5 décembre 2020, de 10 heures à 12 heures, en Mairie ou sous le chapiteau communal.

2) Epicerie communale et Four communal :

-MM. Didier BILLEY et Grégory FAUVEL demandent la pose de 2 spots sur la façade extérieure de l'épicerie ; voir si l'on peut récupérer les anciennes lanternes du Bar-Restaurant.

-Demandent la pose d'une vitrine d'affichage.

-Demandent également la pose d'un abri pour entreposer le bois utilisé pour la cuisson du pain au Four communal : la commune recherche un terrain pour poser cet abri.

Horaires d'été : du mardi au samedi : 7h-12h30 / 16h-18h30

Dimanche 7h30-14h.

Horaires d'hiver : du mardi au samedi : 7h30-12h30 / 16h-18h30

Dimanche : 7h30-14h.

Four communal :

-Pose d'un chauffe-eau ;

-Acquisition d'un pétrin plus important ==> se renseigner ;

-Petite porte : à voir avec le ferronnier.

-Travaux effectués sur la cheminée : remontée du tubage (plus haut qu'avant).

-Le ramonage est prévu le 26/10/2020.

-Encore des doléances verbales concernant des nuisances liées à la sortie de la cheminée (fumées), prises en charge par la commission des travaux.

3) Appartements communaux :

-Finalité des travaux chez M. Éric BELLIARDI (logement 2010) : volets de fenêtres et porte de placard KZ (devant le Cumulus).

-Travaux dans l'appartement communal 2028 sur l'épicerie avec le concours financier du Conseil Régional SUD PACA dans le cadre du Petit FRAT.

-Appartement 2026 : ramonage prévu le 26/10/2020 et revoir la collerette de la cheminée.

-Appartement 2032 : remplacement de volets de fenêtres chez Mme Marion MANDARINO.

-Appartement 2031 : M. Bruno JAECK a été mis en demeure, par courrier RAR, pour régulariser toutes les demandes qui lui ont été faites par la commune.

4) Emplois communaux :

-Reconduction du contrat de travail de Mme Isabelle BIGOTTI comme agent bibliothécaire jusqu'au 31/12/20, en remplacement de M. Cédric PAGANETTI dont la fin de contrat est le 21/10/2020.

-Mme Isis LENTINI effectue un stage de deux mois au sein de la commune d'ASCROS dans le cadre scolaire en tant que « Paysagiste/Jardinage » ; le maître de stage désigné pour l'encadrer est M. Raffaele CANTIELLO.

-Correction d'indice brut sur les contrats de M. Cédric PAGANETTI et Mme Isabelle BIGOTTI ; correction par délibération et avenants sur les contrats.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Règlement intérieur : Mise à jour obligatoire ;

Document unique pour chaque employé ==> Risques liés au poste de travail, émis par le CDG 06 avec intégration des consignes liées à la COVID-19.

-Registre de santé : obligatoire.

5) Bar-Restaurant sur la Place du Village :

Réquisionnement du Bar-Restaurant d'ASCROS et de la Boulangerie-Épicerie le 2/10/2020 pendant la tempête ALEX pour restaurer les automobilistes bloqués sur la commune.

6) Convention avec l'association « Bulles d'Aires » :

Convention avec l'association « Bulles d'Aires », dont la Présidente est Mme Patricia MALQUARTI, qui assurera :

-des activités d'éveil pour les enfants et tout petits de la commune et un lien communicatif avec les parents ;

-également une permanence administrative au sein de la Mairie pour toutes les démarches personnelles des administrés (deux jeudi après-midi par mois, en Mairie).

Vote : Pour, à l'unanimité

7) Décisions Modificatives 1 et 2 :

Signature des Décisions Modificatives votées lors de la séance du 14/08/2020.

8) Suivi du dossier de M. Richard SANCHEZ à Rourebel :

Travaux à effectuer selon l'expertise de M. Laurent GAUCHERELLE.
M. SANCHEZ doit déposer un permis de démolir avant de réaliser les travaux. Courrier RAR à lui faire parvenir.

9) Courrier des Familles GILLI, LAURENS, BEREYZIAT :

Dans leur courrier du 5/08/2020, les familles souhaitaient acquérir une partie de la parcelle C949 ;
Après évaluation des services des Domaines, la parcelle C 949 est évaluée à 2000,00 euros.
Renégocier les accords (travaux supplémentaires...) et faire un courrier aux familles et leur demander de faire une contre-proposition.

10) Courrier de Mme Martine LAZZARINI :

Mme Martine LAZZARINI signale que les escaliers desservant sa propriété présentent des désordres dangereux et demande leur réparation.
Il est préconisé de faire faire du béton par un maçon afin de reconstituer les escaliers et les mettre en sécurité, transmis à la Commission des travaux.

11) Courrier de Mmes Martine BRUN et Nicole FARNET :

Une réponse a été faite à leur courrier 11/08/2020 concernant leurs parcelles C 182, C 183, C 184 ;
Un complément de réponse leur sera fait avec les coordonnées du géomètre de la commune M. Benoît LEVIER.

12) Courrier de Mme Annick BONNET :

Mme Annick BONNET demande d'élagage des platanes le long du CD 27.
Un devis sera demandé aux services de SDA Cians Var avec participation communale ; travaux à réaliser au début du printemps 2021.
Demande également la pose d'un garde-corps le long du chemin de la Bourgade.

13) Courrier de M. Alain RAYBAUD, pour Rourebel :

M. Alain RAYBAUD émet une proposition de réalisation et d'aménagement du « Jeu de Boules » à ROUREBEL.
Le Conseil Municipal prend acte de sa proposition.

14) Requête de M. Raffaele CANTIELLO :

M. Raffaele CANTIELLO souhaite se retirer des commissions :

- Fêtes et Cérémonies,
- Locations communales,
- Marché, Tourisme, Commerce, Artisanat, Médias.

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

15) Arrêté de péril : Mur des crottes - Propriété de Mme Véronique GASTAUD :

Considérant les travaux de confortation en cours de réalisation sur ce secteur, la commune décide la levée de l'arrêté de péril sur la propriété de Mme Véronique GASTAUD.

Les travaux de sécurisation du site ont été réalisés pour un montant de 35 000,00 €.

16) Agence d'Ingénierie Départementale Agence 06 :

-Modification de la délibération prise lors de la séance du Conseil Municipal du 14/08/2020.

-Nomination de M. Vincent GIOBERGIA comme titulaire et de M. Alain RAYBAUD comme suppléant.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Aménagement de la Place du Château :

Devis du bureau d'étude = 6 500 ,00 euros ;

Montant des travaux = 150 000,00 euros.

Une analyse du dossier sera demandée à la responsable de l'Agence 06.

17) Indemnités des Élus :

Selon la loi 2019-1461 du 27/12/2019 article 96 concernant les communes des trois premières strates, relatée dans le document informatif diffusé par l'Association des Maires 06 (ADM06) il est possible de revaloriser les indemnités des élus communaux selon l'indice 1027 dont le montant Brut est égal à 3889.40 €. (Article L.2123-23 du CGCT) ;

La revalorisation de Monsieur le Premier Adjoint, M. Alain RAYBAUD sera égale à 80 % de 9,9 % de l'indice.

La revalorisation des deux autres adjoints, M. Alain SGARRONI et Mme Nicole HAMES sera égale à 40 % de 9,9 % de l'indice.

Vote : à l'unanimité moins trois abstentions

18) Commission Départementale de conciliation en matière d'Urbanisme :

Création d'une commission Départementale de conciliation en matière d'Urbanisme ;

Nomination du titulaire : M. Alain RAYBAUD

19) Projets communaux :

-Compteurs provisoires Festivités : mettre les contrats en suspens ;

-CAT-NAT 2019 : route de Champ de Rousset, en cours ;

-CAT-NAT 2020 : reprise des dossiers 2019, et Route Agricole de contournement du village ;

-Travaux épicerie : à passer sur l'opération budgétaire « Travaux Restaurant » ;
-Mains courantes : chemin de la Bourgade, Fond du Village et descente de Mme Louissette MANDARINO à passer sur l'opération budgétaire « Mobilier Urbain » ;
-Travaux du Château : en cours ;
-Mise en conformité des équipements de la Ferme Thérapeutique à voir avec le dossier transmis au Conseil Départemental 06 ;
-Plantations d'arbres : la demande de subvention a été refusée ;
-Rénovation de l'appartement communal 2028 (au-dessus de l'épicerie) : en cours avec le FRAT du Conseil Régional ;
-Ravalement façade immeuble communal de Rourebel : voir avec le bureau d'études ;
-DCA 2020 : Financement du Permis de Construire du « Local Chasse » et des toilettes « Espace Loisirs » non pris en charge ; suppression de la passerelle de la Ferme ISATIS remplacée par la provision dossier « Place du Château ».

Points importants :

-Chapiteau fête patronale : étude en cours ;
-DCA 2021 : Jardinières sur la Placette et dans le lavoir Place Centrale, lancement de l'étude et demande de devis pour une réalisation au printemps 2021.

-Extension du réseau d'assainissement de Sainte Anne (réalisation) et étude Balmon/Barma : relancer le SMIAGE.

Subventions :

Conseil Départemental :

-Chaufferie de la Ferme Thérapeutique : 63 601,00 euros ;
-Aménagement des rues : 10 176,00 euros ;
-Façade de l'immeuble communal de Rourebel : en attente.

Nouveaux conteneurs à Ordures Ménagères :

Mail à faire à Mme Sylvie PASCAL, Directrice des Services à la CCAA de PUGET-THÉNIERS, et à M. Jérémy BOREL : conteneurs trop encombrants ==>> à revoir.

-Réservation d'anciens conteneurs pour les particuliers.

20) SDEG :

-Extension d'une ligne aérienne basse tension de 415 mètres au profit de Mme Dorothee VALTIER ;
Financement examiné prochainement dans le cadre de l'Electrification Rurale : coût : 36 700,00 euros TTC.
Subventionné à 80 %.
En attente de la décision de la Commission.

-Demande de Mme Dominique MANDARINO :
Bâtiment situé à moins de 30 mètres du branchement ==> contacter directement les services de ENEDIS.

-Notification du SDEG sur les Permis de construire :
Mention : raccordement à la charge du propriétaire demandeur et dépositaire du Permis de construire.

21) Assainissement :

Vu au point 19.

22) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et Association partenaire ISATIS :

Inventaire des travaux à réaliser par l'expert Laurent GAUCHERELLE - Cabinet NEOPERSPECTIVE ;

La commune demande à bénéficier de l'assistance Départementale par l'Agence 06, pour l'aide administrative des dossiers ;

Les plus gros postes :

- Réfection des Passerelles extérieures d'accès ;
- Certaines chambres et pièces d'eau ;
- Bardage bois des façades ;
- Réfection revêtement sol de la cuisine ;
- Assainissement à refaire ;
- Mise aux normes de la chaufferie.

Montant des travaux 568 434,00 euros HT en Délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec la CCAA de PUGET-THÉNIERS avec un pourcentage d'honoraires de DMO de 18 % soit un montant total de 670 752,12 euros HT.

La commune demande le subventionnement maximum du Conseil Départemental.

Vote : Pour, à l'unanimité

23) Divers :

-Location du chapiteau communal pour les particuliers ou autres, participation forfaitaire incluant les installations (sauf associations) ;

Proposition : 50,00 euros pour 24 heures.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Demande de subvention par l'Association des Sclérosés en plaque de France ;

Subvention communale de 50,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Demande de subvention par l'UNC Anciens combattants de Roquesteron ;

Subvention communale de 50,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 21 heures, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**